



COMMUNE DE LE PORGE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°23- 57

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE(E) DE MISSION

L'an deux mil vingt-trois, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

Présents (18) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Sylvain LAMOTHE, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Olivier MOURELON, Nicolas FERET, Guillaume BOUSBIB, Yohann PECHE, David FAURE, Constance SCHULLER, Laure IVASKEVICIUS, Corine SEGUIN, Pierre HARROUARD, Elise MOURA.

Pouvoirs (3) :

Laure IVASKEVICIUSpouvoir à Philippe PAQUIS
Martial ZANINETTIpouvoir à Elise MOURA (jusqu'au vote de la délibération 23-58)
Sonia MEYREpouvoir à Pierre HARROUARD

Absentes (2) : Vanessa LABORIE-SALESSE, Christine GARRIDO

Nombre de Conseillers en Exercice : 23

Secrétaire de séance : Anne-Sophie ORLIANGES

Rappel du contexte :

La ville du Porge souhaite confier des projets à un chargé de missions dans le domaine de la communication et du graphisme afin d'assurer les opérations de communication de la ville.

La chargée de missions assurera principalement la rédaction, la réalisation et la diffusion de l'information sur différents supports pour la collectivité. Une fiche de poste détaillera les missions dudit poste.

Il est proposé la création d'un emploi contractuel en qualité de chargé de missions, ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs, échelon 9, indice brut 401 (majoré 363).

Ce poste est créé à temps complet à effet du 1er septembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant que le bon fonctionnement des services nécessite le recrutement d'un chargé de missions par référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DÉCIDE la création d'un poste d'Adjoint administratif contractuel à effet du 1^{er} septembre 2023, pour une durée de quatre mois ;

- › de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- › d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre seront les signatures.

La secrétaire de séance,

Anne-Sophie ORLIANGES



La Maire,

Sophie BRANA

La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.

. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.